

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SECLIN**

SÉANCE DU MARDI 11 OCTOBRE 2022

PRESENTS : Mme RACHEZ, Vice-Présidente
Mmes BAEYENS, FRACKOWIAK, et SAIELLI, Administratrices
Mrs. CARLIER, CORBEAUX, LELIEVRE, MILLE, VALLEGANT
Administrateurs.

EXCUSES : M. CADART, Maire, Président
Mrs. CHARLET, VANDENKERCKHOVE, Administrateurs

ABSENTE : Mme BISEUR, administratrice

PROCURATION : Mr VANDENKERCKHOVE donne procuration à Mme RACHEZ

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ILEVIA ET LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE SECLIN RELATIF A L'EXCEPTION A LA GAMME TARIFAIRE
SUR LES PRIX DES ABONNEMENTS MENSUELS ACCORDEE AUX PLUS DEMUNIS**

DELIBERATION N°5

**SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU 11 OCTOBRE 2022**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ILEVIA ET LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE SECLIN RELATIF A L'EXCEPTION A LA
GAMME TARIFAIRE SUR LES PRIX DES ABONNEMENTS MENSUELS
ACCORDEE AUX PLUS DEMUNIS**

Il est proposé au Centre Communal d'Action Sociale d'autoriser le Président à signer une convention permettant des tarifications préférentielles ou gratuites des transports de la MEL pour les réfugiés Ukrainiens présents sur Seclin, ainsi que les seclinois en situation de fragilité sociale.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Décident

La prise en charge totale de la carte Pass Pass au coût unitaire de 4€ TTC

Pour les publics

Personnes SDF de nationalité française,
Personnes victimes de violence intrafamiliale ayant quitté leur domicile,
Mineurs isolés de nationalité française ou étrangers,
Personnes et familles étrangères, réfugiées ou en demande d'asile.

**VOTE POUR : 7
VOTE CONTRE : 0
ABSTENTION : 3 (Mme BAEYENS, Mrs LELIEVRE et MILLE)**

**Pour extrait conforme
Le Président**

François-Xavier CADART



Certifié exécutoire compte tenu
De la télétransmission en Préfecture le :
Et de la publication le :